

COMMUNE de QUILLAN

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT :
AUDE.

ARRONDISSEMENT :
LIMOUX.

Nos Réf. : PC/EJ/CR

Domaine : 3. Domaine et
Patrimoine.

Sous domaine : 3.3 Locations.

OBJET :

Bail Commune de Quillan /
EPIC EQO. AVENANT 1

DATE

04/01/2023

Certifié exécutoire par réception
en Sous Préfecture le :

- 9 JAN, 2023

ARRÊTE DU MAIRE

2023

01

001

Le Maire de QUILLAN,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.),

VU la délibération en date du 10 juillet 2020 par laquelle le conseil municipal, en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT a donné délégation à M. le Maire pour la durée de son mandat, afin de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans;

CONSIDERANT l'arrêté 2022-11-084 par lequel il est souscrit avec l'EPIC EQO une convention de bail pour un bien sis 4, Av M. Sarraut à Quillan 11500;

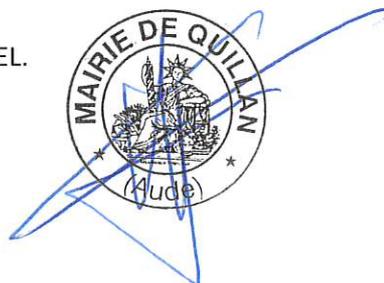
CONSIDERANT l'erreur matérielle à l'article 3 du bail portant sur la durée du bail et plus particulièrement sur la date de début de mise à disposition;

ARRÊTE

- ARTICLE 1 :** L'article 3 « DUREE DU BAIL » est modifié de la façon suivante :
« Le présent bail est consenti et accepté pour une durée de DOUZE ans qui commence à courir à compter du 6 janvier 2023. »
- ARTICLE 2 :** Les autres articles du présent bail restent inchangés
- ARTICLE 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER dans la limite de deux mois francs suivant sa notification à l'intéressé.
- ARTICLE 4 :** M. le Directeur Général des Services, M. le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à QUILLAN, le 3 janvier 2023.

Le Maire,
Pierre CASTEL.



2023-01-001**Identifiant FAST :** ASCL_2_2023-01-09T17-19-13.00 (MI242416802)**Identifiant unique de l'acte :**

011-200059418-20230109-2023-01-001-AR (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Bail Commune de Quillan / EPIC EQO. AVENANT**Date de décision :** Jan 9, 2023 12:00:00 AM**Nature de l'acte :** Actes réglementaires**Matière de l'acte :** 3. Domaine et patrimoine
3.3. Locations**Identifiant unique de l'acte
antérieur :****Acte :** 2023 01 001 Bail COMMUNE EPIC
EQO AV M.SARRAUT AVENANT
1.PDF

Préparé	Date 09/01/23 à 17:19	Par <u>JORDAN Edouard</u>
Transmis	Date 09/01/23 à 17:19	Par <u>JORDAN Edouard</u>
Accusé de réception	Date 09/01/23 à 17:36	

